



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 142 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Géorgie

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2002/03.	31 705 800
Dépenses de 2002/03.	28 821 700
Crédit ouvert pour 2003/04.	30 709 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05.	32 351 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05.	31 925 700

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 21, 23, 25, 26 et 32, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 425 300 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. **Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MONUG et les autres questions qui la concernent directement.**

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner la question du financement de la Mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 56/503 du 27 juin 2002, d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 un crédit d'un montant de 33 143 700 dollars comprenant 31 705 800 dollars pour la Mission, 1 284 100 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 153 800 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies. Les dépenses de la Mission pendant l'exercice considéré ont atteint un montant brut de 28 821 700 dollars (montant net : 26 901 400 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 2 884 100 dollars (montant net : 3 026 300 dollars), soit, en chiffres bruts, 9,1 % du crédit ouvert (31,7 millions de dollars).

5. Le solde inutilisé s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour les rubriques suivantes : transports aériens (notamment parce que le troisième hélicoptère tactique n'a pas été déployé), transports terrestres (la plupart des besoins concernant les véhicules et les pièces détachées ont été couverts au moyen des stocks des missions en cours de liquidation), personnel international (le taux de vacance de postes a atteint 15 % alors que le taux prévu au budget était de 10 %), personnel recruté sur le plan national (les dépenses liées à l'indemnité de fonction ont été inférieures aux prévisions et Tbilissi a été rayé de la liste des lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de risque) et installations et infrastructures (les frais de location ont été moins élevés que prévu, les travaux de réaménagement et de rénovation ont été reportés et les carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes ont été utilisés en moindre quantité et ont coûté moins cher que prévu) (voir A/58/639, par. 7, 8 et 10 à 12).

6. On trouvera les observations du Comité sur l'information relative aux objets de dépenses qui figure dans le rapport sur l'exécution du budget dans la partie consacrée au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, ci-après, et dans le rapport d'ensemble du Comité sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix.

III. Information relative à l'exécution du budget pour l'exercice actuel

7. Dans sa résolution 1494 (2003), le Conseil de sécurité a souscrit aux recommandations que le Secrétaire général avaient faites dans son rapport du 21 juillet 2003 (S/2003/751, par. 30), tendant à ce qu'un élément de police civile de

20 personnes soit adjoint à la MONUG pour qu'elle soit mieux à même d'exécuter son mandat et, en particulier, puisse aider à créer des conditions propices au retour des déplacés et des réfugiés. Dans une lettre datée du 16 septembre 2003, le Contrôleur a informé le Comité que les dépenses liées à la décision du Conseil de sécurité, d'un montant estimatif de 1 518 400 dollars, seraient financées au moyen des crédits déjà ouverts; ces dépenses avaient trait au déploiement progressif de 18 membres de la police civile et de 9 civils (2 fonctionnaires internationaux et 7 agents recrutés sur le plan national) et à l'achat d'installations, de véhicules, de systèmes de transmission, de systèmes informatiques et de matériel et services divers supplémentaires. Le Comité a également été informé que si des fonds supplémentaires étaient nécessaires, une demande serait présentée à l'occasion de l'examen de l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2003/04.

8. Au 29 février 2004, un montant total de 218 284 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la Mission. Le montant des quotes-parts versées s'élevant à 197 878 000 dollars, un solde de 20 406 000 dollars restait dû à cette date. La Mission disposait de 4 800 000 dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se montaient à 1 350 000 dollars.

9. Au 29 février 2004, un montant de 175 345 dollars avait été remboursé au titre du matériel appartenant aux contingents. Aucune somme n'était due aux États Membres à ce titre pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004 et il n'y avait pas non plus d'engagements non réglés. S'agissant de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, neuf demandes avaient donné lieu au paiement d'un montant total de 426 000 dollars au 29 février 2004, cinq autres étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 66 000 dollars.

10. Le tableau d'effectifs de la MONUG se présentait comme suit, au 29 février 2004 :

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2003/04^a</i>	<i>Postes effectivement pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	135	117	13,0
Police civile	20	11	39,0
Personnel international	109	101	9,0
Personnel recruté sur le plan national	177	176	1,0

^a Effectif autorisé le plus élevé.

11. Le Comité consultatif a reçu des données arrêtées au 29 février 2004 sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe). Le montant brut des dépenses s'élève à 18 904 100 dollars (montant net : 17 876 100 dollars), pour un crédit ouvert de 30 709 000 dollars (montant net : 28 748 800 dollars).

12. Le Comité consultatif a été informé que la MONUG ne recevait actuellement aucune contribution du Gouvernement géorgien dans le cadre de l'accord sur le statut de la mission. La Mission opère à partir de trois aéroports et des négociations sont encore en cours pour qu'elle soit exemptée des redevances de navigation aérienne et d'autres charges connexes.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

13. Le Comité consultatif se félicite que les techniques de budgétisation axée sur les résultats aient été mieux appliquées lors de l'établissement du budget de la MONUG pour l'exercice 2004/05. Il a fait des observations sur la question dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, dans lequel il relève notamment que l'objectif consistant à aider le Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité est commun à toutes les missions de maintien de la paix. **Le Comité est d'avis qu'il faudrait s'attacher à définir les objectifs de la MONUG à partir du mandat précis que lui a confié le Conseil de sécurité et souligne qu'il importe d'énoncer les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits relatifs à chaque composante avec clarté et concision. Par ailleurs, les produits devraient être bien définis et assortis de délais précis pour qu'il soit plus aisé de contrôler leur exécution et d'en rendre compte.**

14. Le Comité a demandé où en était l'étude de gestion consacrée en avril 2003 à la dotation en effectifs et à la structure de la MONUG et a été informé que le rapport n'était pas encore prêt. **Il juge cette lenteur regrettable. Il s'attendait à ce que les résultats de l'étude soient incorporés dans le projet pour l'exercice 2004/05. Il craint qu'après tout ce temps, les conclusions de l'étude ne soient plus très utiles dans la mesure où les problèmes que rencontre la Mission évoluent. Le Comité recommande que le Comité des commissaires aux comptes se penche sur la question de l'étude sur la dotation en effectifs et de la structure de la Mission.** Le Comité consultatif a formulé d'autres observations sur les études de gestion relatives à la dotation en effectifs et à la structure des missions dans son rapport d'ensemble.

15. **L'annexe au projet de budget (A/58/640) présente l'organigramme de la MONUG. Le Comité souhaite qu'à l'avenir les effectifs de chaque unité administrative de la Mission soient portés sur l'organigramme qui figure dans le document présentant le budget.**

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2003/04^a</i>	<i>Postes proposés pour 2004/05^a</i>
Observateurs militaires	135	135
Police civile	20	18

^a Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

16. En application du paragraphe 17 de la résolution 1494 (2003) du Conseil de sécurité, il est proposé qu'un élément de police civile comprenant 18 membres

continue à être déployé dans la zone de la Mission pendant l'exercice 2004/05, les dépenses prévues à ce titre étant de 488 000 dollars (voir A/58/640, sect. II.A). Un taux de vacance de postes de 10 % a été prévu dans le budget.

17. Le Comité a été informé que, pour l'exercice 2002/03, un effectif moyen de 112 observateurs militaires avait suffi à la Mission et que le taux de vacance de postes avait donc été porté à 17,4 %, alors que le taux prévu au budget était de 15 %. À sa demande, le Comité a également été informé que la fermeture de quatre postes d'observation militaire pendant l'exercice 2002/03 n'avait aucune incidence sur les opérations en cours ou prévues.

18. Un des produits prévus au titre de la composante Police civile est la formation de 60 policiers à l'École de police du Kosovo (voir A/58/640, composante 3). Le Comité a été informé que le Secrétariat comptait financer l'exécution de ces activités au moyen des ressources du Département des affaires politiques plutôt que des fonds alloués à la Mission, et qu'il attendait un état détaillé des coûts prévus.

2. Personnel civil

Catégorie	<i>Postes approuvés pour 2003/04</i>	<i>Postes proposés pour 2004/05</i>
Personnel international	109	114
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	177	209

Recommandations relatives aux postes

19. *Trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au Bureau du Conseiller principal pour les questions de police* (composante Police civile, A/58/640, par. 9). **Compte tenu des raisons énoncées dans le projet de budget, le Comité recommande que la proposition soit approuvée, exception faite du poste P-3 car il semble que les fonctions du spécialiste des affaires civiles pour lequel il est demandé recouper celles du spécialiste des droits de l'homme dont il est question ci-après.**

20. *Un poste P-3 pour un spécialiste des droits de l'homme au Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie)* (voir A/58/640, composante 1). **Le Comité recommande que la proposition soit approuvée et prend note du fait que le titulaire du poste s'occupera non seulement des questions relatives aux droits de l'homme mais aussi des questions liées aux réfugiés et aux déplacés, dont le retour devrait s'accélérer (voir par. 35).**

21. *Un poste d'agent du Service mobile pour un interprète/traducteur et un poste d'agent recruté sur le plan national pour un réceptionniste affecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général* (voir A/58/640, par. 7 et 8). Le Comité a été informé du fait que le Représentant spécial devait pouvoir mettre les communications et les rapports à la disposition des parties en deux langues et en toute confidentialité. **Fort de cette information, le Comité recommande que le poste d'agent du Service mobile demandé pour un interprète/traducteur soit approuvé.** S'agissant du poste de réceptionniste, le Comité a été informé qu'il figurait à tort sur la liste des postes pourvus par des agents recrutés sur le plan national qui lui avait été communiquée à l'occasion de l'examen du projet de budget pour 2003/04. Le réceptionniste occupe en fait un poste emprunté au Bureau de

l'information (spécialiste des médias). **D'après l'information reçue, la création d'un poste pour le réceptionniste permettrait à la Mission de recruter le spécialiste des médias. Le Comité consultatif juge l'explication confuse et insuffisante et recommande qu'il ne soit pas pris de décision sur la question tant que les conclusions de l'étude de gestion sur la dotation en effectifs de la Mission n'auront pas été présentées (voir plus haut le paragraphe 14).**

22. *Un poste d'agent recruté sur le plan national pour un interprète qui serait affecté au Bureau du chef des observateurs militaires* (voir A/58/640, composante 2). Le Comité a été informé que les observateurs militaires envisageaient de patrouiller dans la vallée de la Kodori et auraient donc besoin de services d'interprétation. **Le Comité recommande que la proposition soit approuvée.**

23. *Dix postes d'agent recruté sur le plan national : sept assistants linguistiques (interprètes) et trois agents chargés de tâches administratives et de travaux de secrétariat pour la composante Police civile* (voir A/58/640, par. 10). Le Comité a été informé que les sept interprètes aideraient les membres de la police civile à communiquer avec les autorités locales et la population. Ils ne seraient recrutés qu'une fois que les autorités abkhazes auraient autorisé le déploiement des forces de police civile dans le secteur de Gali. La Mission a prévu deux patrouilles par jour dans chacun des deux secteurs (Gali et Zougdi); le personnel d'appui et les interprètes seconderaient les membres de la police civile ajoutés à la Mission. **Se fondant sur l'information qui lui a été communiquée, le Comité recommande que les sept postes d'agent recruté sur le plan national destinés à des assistants linguistiques soient approuvés, mais estime que les fonctions d'appui qui auraient été exercées par les trois autres agents pourraient être confiées au personnel en place.**

24. **Le Comité estime qu'il faudrait établir des normes relatives au nombre d'agents recrutés sur le plan national chargés de répondre aux besoins des forces de police civile sur le plan linguistique et administratif. Il examine la question plus avant dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix.**

25. À la composante Appui, il est proposé de reclasser le poste de chef des services généraux de P-4 à P-5 du fait que son titulaire, qui prendra le titre de chef des services techniques, chapeautera cinq sections (transmissions et informatique, génie, opérations aériennes, contrôle des mouvements et transports) (voir A/58/640, par. 11 et annexe). **Le Comité recommande que le poste ne soit pas reclassé tant que les conclusions de l'étude de gestion sur la dotation en effectifs et la structure de la Mission ne sont pas connues. Par ailleurs, il estime qu'il faudrait définir des règles générales en ce qui concerne la supervision des services techniques dans les opérations de maintien de la paix et voudrait disposer d'un organigramme qui fasse apparaître clairement comment les fonctions de supervision se situent par rapport à celles du chef de l'administration.**

26. Il est aussi proposé de transformer 20 postes de vacataire (contrats de louage de services) en 20 postes dont les titulaires seraient recrutés sur le plan national pour une durée déterminée (série 100 du Règlement du personnel), dans les domaines suivants : génie, transmissions, informatique, services généraux, transports, finances et personnel. **Le Comité examine la question de façon**

approfondie dans son rapport d'ensemble (A/58/759). En ce qui concerne la MONUG, le Comité recommande que le statut du personnel recruté au titre de contrats de louage de services ne soit pas modifié tant que le rapport sur l'étude de gestion sur la dotation en effectifs et la structure de la Mission n'a pas été présenté et estime que toute nouvelle proposition sur la question devrait tenir compte des observations qu'il a formulées à ce sujet dans son rapport d'ensemble.

27. Le Comité rappelle par ailleurs ses observations (A/55/874, par. 41 à 45) relatives à la participation des Volontaires des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À son avis, le Secrétariat devrait continuer à s'efforcer d'obtenir le concours de Volontaires des Nations Unies qui viennent renforcer le personnel international des opérations de maintien de la paix et recourir davantage à leurs services dans des domaines opérationnels et techniques tels que les droits de l'homme, les transmissions, l'information et les services linguistiques.

Observations et recommandations diverses

28. Le Comité a été informé que pour l'exercice 2002/03, le taux moyen de vacance de postes avait été de 14,8 % pour le personnel international (le taux prévu dans le budget étant de 10 %) et de 0,6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (le taux prévu étant de 5 %).

29. Une autre cause de sous-utilisation du budget était le recrutement d'agents internationaux de la catégorie des services généraux à des classes inférieures à celles qui avaient été prévues. **Le Comité consultatif a appelé l'attention sur le fait que le personnel international est très souvent recruté à des classes inférieures à celles qui sont approuvées dans les tableaux d'effectifs autorisés pour les opérations de maintien de la paix et indiqué qu'il faudrait réexaminer et éventuellement reclasser les postes en question (voir par exemple A/57/772, par. 81).**

30. Pour 2002/03, le crédit ouvert pour les dépenses communes de personnel a été dépassé du fait que la proportion de personnel international dont le statut est régi par la série 100 du Règlement du personnel, que le budget fixait à 40%, a atteint près de 50 %.

31. Le Comité consultatif a échangé des vues avec les représentants du Secrétaire général au sujet de la conversion des contrats relevant des dispositions de la série 300 en contrats relevant de la série 100 dans les missions de maintien de la paix. S'agissant de la MONUG, le Comité a été informé que les incidences financières de la conversion de contrats relevant de la série 300 en contrats relevant de la série 100 pour l'exercice 2004/05 n'apparaissaient pas dans le projet de budget pour 2004/05. Les observations du Comité sur la question figurent dans son rapport d'ensemble (A/58/759).

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué 2003/04</i>	<i>Montant proposé 2004/05</i>
12 112 300	11 624 400

32. Il est proposé d'engager huit agents de sécurité supplémentaires, sur des contrats de durée limitée, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir A/58/640, par. 18). Le Comité a été informé que ces agents participeraient à l'encadrement des gardes mis à la disposition de la Mission par une firme privée. Dans l'enceinte de ses installations, la MONUG assure elle-même la sécurité, mais pour le périmètre extérieur les services sont sous-traités et continueront de l'être. **Le Comité estime que les nouveaux postes proposés auraient dû être mieux justifiés dans le document. Le dispositif de sécurité de la MONUG aurait aussi dû être réexaminé dans le cadre de l'analyse des effectifs et de la structure de gestion de la Mission mentionnée plus haut au paragraphe 14, et expliqué plus en détail. Le Comité est d'avis qu'il faudrait arrêter des règles en matière de gestion du dispositif de sécurité, règles qui régiraient notamment les candidatures et les méthodes de supervision. Le Comité s'est davantage étendu sur la question dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix. Il recommande que les postes supplémentaires ne soient examinés que lorsque l'analyse de la gestion aura été menée à bien et que les règles susmentionnées aient été arrêtées.**

33. Les montants prévus au titre des transports terrestres pour 2004/05, soit environ 2,6 millions de dollars (contre 1,2 million de dollars pour 2003/04) doivent couvrir l'acquisition de véhicules, notamment pour remplacer six blindés lourds (RG32 Scouts) par six Landcruisers blindés à quatre roues motrices pour les observateurs militaires. La Mission se propose de remplacer son parc de RG32 Scouts, qui présentent des problèmes d'entretien chroniques, par d'autres véhicules à l'épreuve des projectiles plus fiables. Le Comité a été informé que la Mission avait déjà remplacé 12 RG32 Scouts par 6 RG31 Nyalas. Au cours de l'exercice 2003/04, six RG32 devraient être transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En outre, il est prévu que la Mission remplace six véhicules polyvalents considérés comme vétustes ou endommagés. **Le Comité s'inquiète du transfert à Brindisi de blindés qui risquent de ne plus être opérationnels ou de ne pouvoir être utilisés par d'autres missions à moins que d'importants frais d'entretien soient engagés. Le Comité souligne que toutes les questions relatives à la passation par profits et pertes et à la liquidation des véhicules vétustes ou endommagés doivent être traitées suivant les directives applicables et dans des délais raisonnables, compte tenu des intérêts financiers de l'Organisation.**

34. Pour 2002/03, la sous-utilisation du crédit prévu pour les transports aériens (solde inutilisé : 1,2 million de dollars) tient surtout au fait que le troisième hélicoptère tactique n'a pas été déployé, pour des raisons de sécurité, des dépenses supplémentaires ayant par contre résulté d'une augmentation des frais de location d'un avion AN-26, à la suite de la renégociation du contrat. Le Comité a reçu des données détaillées sur les heures de vol et le coût horaire pour deux hélicoptères MI-8 et un avion AN-26. Le coût de l'assurance responsabilité a également augmenté en cours d'exercice, le montant des primes d'assurance contre les risques de guerre s'étant accru après les événements du 11 septembre 2001 et l'accident d'hélicoptère survenu en Géorgie en octobre 2001. La réduction du montant prévu au titre des transports aériens pour 2004/05 (2,6 millions de dollars contre 4,1 millions pour 2003/04) tient principalement au fait qu'il n'est plus demandé de ressources pour un troisième hélicoptère tactique léger.

C. Questions diverses

35. Le Comité note dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/26, par. 28 et 29) que la MONUG continue de prêter assistance à des déplacés et que d'autres organisations apportent une assistance dans le domaine des droits de l'homme et des activités et programmes humanitaires. Le Comité a demandé des renseignements sur la coordination entre la Mission et les autres organismes des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a été informé que le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) faisait des rapports mensuels au Haut Commissariat aux droits de l'homme, à Genève. Des réunions ont lieu régulièrement entre le Bureau des droits de l'homme et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Géorgie, d'une part, et le Comité international de la Croix-Rouge, d'autre part; le Bureau travaille aussi beaucoup en coopération avec des organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme en Abkhazie.

36. Le Comité a demandé des éclaircissements sur les activités d'information prévues au budget pour 2004/05. La Mission compte actuellement un poste P-4 de spécialiste de l'information. Un montant de 49 900 dollars a été demandé au titre de l'exercice 2004/05 pour du matériel d'information, des services d'information, des fournitures et l'entretien du matériel. Le Comité a été informé que le Département de l'information fournissait un appui général à la MONUG et qu'il était prévu que le porte-parole de la Mission aille rencontrer des membres du Département.

37. La sous-utilisation du crédit prévu au titre de l'information pour 2002/03 (solde inutilisé : 6 500 dollars) s'explique par le transfert à la Mission, à partir des stocks excédentaires de la MANUTO, d'un récepteur numérique de signaux de satellite pour lequel des fonds étaient inscrits au budget, la publication d'un nombre de brochures moins élevé que prévu et d'autres économies au titre des fournitures et de l'entretien.

V. Conclusions du Comité consultatif

38. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont indiquées au paragraphe 15 du rapport sur l'exécution du budget de 2002/03 (A/58/639) et au paragraphe 25 du rapport contenant le projet de budget pour 2004/05 (A/58/640). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 2 884 100 dollars enregistré pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 soit porté au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée générale déterminera. Il recommande aussi que les autres recettes et les ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2003, soit 1 212 000 dollars, soit également porté au crédit des États Membres.**

39. **Compte tenu des observations qu'il a faites dans le présent document, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 31 925 700 dollars pour la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/639)
- Budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/640)
- Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2003/1019 et S/2004/26)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/57/772/Add.1)
- Résolutions 1494 (2003) et 1524 (2004) du Conseil de sécurité
- Résolutions 56/503 et 57/333 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Annexe

État au 29 février 2004 des dépenses effectives de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	3 455,1	2 379,6
Contingents	27,9	–
Police civile	–	69,8
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	3 483,0	2 449,4
Personnel civil		
Personnel international	12 810,4	8 567,3
Personnel recruté sur le plan national	2 303,3	1 546,5
Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel	15 113,7	10,113,8
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	84,2	91,5
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	1,8
Voyages	603,7	396,7
Installations et infrastructures	2 501,2	1 429,0
Transports terrestres	1 189,0	755,5
Transports aériens	4 095,6	2 398,9
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	1 473,5	570,8
Informatique	1 254,9	268,3
Services médicaux	134,0	15,0
Matériel spécial	–	0,5
Fournitures, services et matériel divers	776,2	412,8
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	12 112,3	6 340,9
Total brut	30 709,0	18 904,1
Recettes provenant des contributions du personnel	1 960,2	1 028,0
Total net	28 748,8	17 876,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	18,6	–
Total	30 727,6	18 904,1